RAPPORT D'INVESTISSEMENT DURABLE 2024

SCOR Sustainable Euro High Yield

(devenu SCOR ESG Euro High Yield le 24/02/2025)

Rapport établi en application des dispositions du décret d'application de l'article 29 de la loi Energie – Climat

SCOR Investment Partners SE
5, avenue Kléber 75016 Paris

Document publié le 27.06.2025
Données au 31.12.2024

2024

SOMMAIRE

INFORMATION IMPORTANTE 3
INTRODUCTION 4
I. ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS 5
II. ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ 10
III. STRATÉGIE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES 12

INFORMATION IMPORTANTE

Ce document est établi par SCOR Investment Partners SE, société de gestion de droit français.

Ce document est produit à titre d'information uniquement. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni une proposition ou un conseil en investissement.

La décision d'investir dans les fonds promus dans ce document doit tenir compte de l'ensemble des caractéristiques et de tous les objectifs de ces derniers tels que décrits dans leur documentation juridique ou réglementaire respective.

SCOR Investment Partners SE, société européenne au capital de 15 500 000 € est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° GP-09000006. Siège social : 5, avenue Kléber 75016 Paris – France - RCS Paris 510 235 815.

SCOR Investment Partners SE, 2024, tous droits réservés.

Document publié le 27.06.2025

INTRODUCTION

L'OPCVM SCOR Sustainable Euro High Yield (devenu SCOR ESG Euro High Yield le 24/02/2025), ci-après « le fonds », a pour objectif de gestion d'obtenir une performance nette de frais et coupons nets réinvestis, supérieure à celle de l'indice Bloomberg Barclays Euro High Yield 3% Issuer Constraint ex Financial TR Unhedged (« l'Indicateur de Référence ») sur la durée de placement recommandé, tout en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). En effet, l'ensemble des actifs détenus en portefeuille suivra un processus d'investissement durable qui repose essentiellement sur la Note ESG de chacun des titres. Les titres bénéficiant d'une note ESG représenteront au minimum 90% de l'actif net du fonds.

Au cours des dernières années, le fonds a adopté puis renforcé une démarche d'investissement durable spécifique :

- le 8 février 2021, le fonds SCOR Euro High Yield a formalisé et publié une approche d'investissement durable, devenant ainsi SCOR Sustainable Euro High Yield ;
- au cours de l'année 2021, le fonds a été classé Article 8 selon le règlement européen Sustainable Finance Disclosure (SFDR), pour son intégration d'une "nouvelle dimension durable lors de la construction de portefeuille" ;
- le 1er janvier 2022, le fonds a reçu le label LuxFLAG ESG pour sa stratégie de notation ESG interne et les caractéristiques ESG intégrée à l'objectif de gestion. Celui-ci a été renouvelé le 1er janvier 2023 puis le 1er octobre 2023 et 2024 ;
- le 24 février 2025, le fonds change de nom et devient SCOR ESG Euro High Yield.

En termes d'application pratique, le fonds articule sa stratégie d'investissement durable selon le schéma suivant :

- un ensemble d'exclusions ciblées, intégrant tant la politique d'exclusion de la société de gestion (disponible dans le Manuel d'investissement durable, publié sur le site de SCOR Investment Partners) que les exclusions spécifiques du fonds (exclusion des émetteurs les moins bien notés en termes d'ESG) ;
- un minimum de 90% de l'ensemble du fonds sera investi dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds, telles que définies dans les annexes SFDR du prospectus afférent. Le reste (<10%) sera constitué de liquidités et n'intégrera pas les caractéristiques environnementales et sociales ;
- une obligation d'obtenir une note ESG moyenne du fonds supérieur à la note ESG moyenne des 80% des émetteurs les mieux notés de l'indicateur de référence ;
- un focus spécifique sur quatre secteurs présentant un risque de transition élevé.

I. ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

Le fonds SCOR Sustainable Euro High Yield ne possède pas de stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Toutefois, une analyse de l'empreinte carbone des investissements est effectuée sur une base annuelle.

SCOR Investment Partners utilise les données d'ISS ESG pour évaluer les émissions de carbone financées du portefeuille à fin d'année. La photographie qui en résulte n'est qu'un indicateur à un moment donné et fournit peu d'informations sur l'approche ou l'engagement des émetteurs en ce qui concerne le risque climatique en général et le risque lié aux émissions de gaz à effet de serre en particulier.

L'évaluation de l'empreinte carbone repose sur un certain nombre d'hypothèses et de conventions, dont la ventilation des émissions de gaz à effet de serre selon le type :

- Scope 1 : production directe de gaz à effet de serre à partir de la consommation de combustibles fossiles ;
- Scope 2 : production indirecte de gaz à effet de serre à partir de la consommation d'énergie, qui consomme elle-même des combustibles fossiles ;
- Scope 3 : autres formes de production de gaz à effet de serre liées aux activités de l'émetteur.

Au regard de l'instabilité méthodologique ainsi que de l'hétérogénéité des données associées au scope 3 des émissions, SCOR Investment Partners a décidé de se concentrer sur l'étude des scopes 1 et 2, en attendant des données scope 3 plus fiables.

ISS ESG estime les émissions financées par tonnes d'équivalent CO2 des entreprises privées qui ne divulguent habituellement pas ces données.

L'analyse carbone est réalisée sur l'ensemble du portefeuille, hors liquidités.

EMISSIONS CARBONE ASSOCIEES AU PORTEFEUILLE (SCOPE 1 & 2) [1] Au 31.12.2024[2]	
Emissions carbone	**tCO2e**
Emissions carbone Scope 1	*62 688*
Emissions carbone Scope 2	17 381
Total des émissions carbone financées	***80 069***
Empreinte carbone	**tCO2e / Million EUR investi**
Empreinte carbone Scope 1	152
Empreinte carbone Scope 2	42
Empreinte carbone Scope 1 et 2	***195***
% actifs couverts par les émissions carbones	
Publiées	61%
Estimées	3%
Non disponible	36%
WACI (Weighted Average Carbon Intensity)	**tCO2e / Million EUR CA**
WACI Scope 1	113
WACI Scope 2	51
WACI Scope 1 et 2	***164***
% actifs couverts par les émissions carbones	
Publiées	61%
Estimées	3%
Non disponible	36%
PCAF moyen	
Scope 1/2	1,27

[1] Les indicateurs relatifs au carbone sont calculés pour l'ensemble des investissements pour lesquels les émissions carbones, le chiffre d'affaires et/ou la valeur d'entreprise sont disponibles.
[2] Les données présentées peuvent être antérieures au 31.12.2024

EMISSIONS ET INTENSITE CARBONE PAR SECTEUR (SCOPE 1 & 2) Au 31.12.2024[3]				
Secteur	**Emissions carbone financées** (tCO_2e)	**Emissions carbone financées** (% du portefeuille)	**Empreinte carbone** (tCO_2e / Million EUR investi)	**Intensité carbone** (tCO_2e / Million EUR CA)
Basic Industry	27 459	34%	691	557
Capital Goods	8 636	11%	133	444
Communications	2 463	3%	19	12
Consumer Cyclical	13 143	16%	69	151
Consumer Non-Cyclical	7 556	9%	62	53
Electric	53	0%	54	516
Government Owned, No Guarantee	2 558	3%	95	274
Other Industrial	480	1%	23	30
Other Utility	7 032	9%	594	701
REITs	1	0%	1	11
Retail – Consumer Staples	5	0%	240	100
Technology	100	0%	5	26
Transportation	10 584	13%	560	380

[3] Les données présentées peuvent être antérieures au 31.12.2024

TOP 10 DES ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE EMETTANT LE PLUS DE CARBONE (SCOPE 1 & 2) Au 31.12.2024[4]			
Nom de l'entreprise	**Secteur**	**Emissions carbone financées** (tCO_2e)	**Emissions carbone financées** (%)
ARCELORMITTAL SA	Basic Industry	10 311	13%
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	Transportation	9 157	11%
SAPPI PAPIER HOLDNG GMBH	Basic Industry	8 257	10%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	Other Utility	7 032	9%
TUI AG	Consumer Cyclical	4 844	6%
TEREOS FINANCE GROUPE SA	Consumer Non-Cyclical	4 709	6%
OI EUROPEAN GROUP BV	Capital Goods	4 615	6%
ERAMET	Basic Industry	3 487	4%
ACCORINVEST GROUP SA	Consumer Cyclical	2 222	3%
VERALLIA SA	Capital Goods	2 187	3%

SCOR Investment Partners, tout comme ISS ESG, prend en compte la stratégie climatique des entreprises investies lors de leur notation ESG dans sa méthodologie de notation interne et ce de deux manières :

- d'un point de vue qualitatif, en étudiant les stratégies et solutions mises en place par les entreprises afin de diminuer leur empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3 ;
- d'un point de vue quantitatif, en observant l'empreinte carbone des entreprises investis et leur évolution à travers le temps.

Ces éléments font partie intégrante de l'analyse ESG menée par SCOR Investment Partners et par ses fournisseurs de données en amont de l'investissement.

[4] Les données présentées peuvent être antérieures au 31.12.2024

Par ailleurs, conscient de l'urgence d'agir contre le réchauffement climatique, SCOR Investment Partners a pris des mesures pour ne pas investir dans des entreprises ou des projets impliqués dans les activités et secteurs suivants :

- le secteur du charbon thermique, que les entreprises ou les projets financés construisent des centrales à charbon, extraient du charbon, ou produisent de l'électricité à partir du charbon. Le niveau effectif retenu pour les activités liées au charbon est de 1% du chiffre d'affaires. Ce seuil permet de refléter l'incertitude liée à la qualité des données exploitées, ainsi que de ne pas pénaliser les émetteurs sur le point de quitter ce type d'activité ;
- le secteur des hydrocarbures, c'est-à-dire les entreprises ou les projets financés impliqués dans la chaîne de production conventionnelle ou non conventionnelle de pétrole et de gaz (upstream, midstream, downstream). SCOR Investment Partners s'appuie sur la classification Bloomberg pour la mise en place de ces exclusions. Les secteurs concernés sont Oil & Gas, Pipelines, et Gas.

A l'heure actuelle SCOR Investment Partners n'intègre pas l'analyse de scénarios climatiques dans la gestion de son portefeuille.

L'évaluation des données carbone relatives au fonds est effectuée sur une base annuelle.

II. ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Depuis août 2021, SCOR Investment Partners intègre dans son analyse ESG des émetteurs leur traitement de la biodiversité. Les questions posées par l'équipe d'investissement durable portent notamment sur :

- l'exposition aux risques et opportunités liés à la biodiversité ;
- l'existence d'une politique sur le traitement de la biodiversité ;
- l'information des employés, fournisseurs et autres parties prenantes sur le sujet ;
- le financement d'actions pour la protection et la restauration de la biodiversité.

Cette analyse ne permet pas à l'heure actuelle de mesurer la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. SCOR Investment Partners reste cependant à l'écoute des avancées du marché financier et s'implique dans les recherches associées à ce sujet, notamment grâce à son implication dans le groupe de travail dédié à la biodiversité de l'Institut de la finance durable et celui de la Commission Sustainability de France Invest (depuis 2024).

Depuis 2023, SCOR Investment Partners a également établi un partenariat avec la Fondation de la Mer qui a pour objectif de développer un cadre d'analyse des impacts directs et indirects des entreprises sur l'écosystème marin. En 2024, SCOR Investment Partners, dans un esprit collaboratif, a contribué au développement de cet outil pour le secteur du textile.

Par ailleurs, en 2024, SCOR Investment Partners a entrepris une première analyse biodiversité du fonds SCOR Sustainable Euro High Yield. Celle-ci s'appuie sur la méthodologie de Finance for Biodiversity qui a déterminé une liste de secteurs les plus exposés à la biodiversité (secteurs « primaire » et « secondaire »)[5]. Les résultats de cette analyse sont présentés ci-dessous. L'objectif de SCOR Investment Partners, à moyen terme, est de couvrir par une note biodiversité allant de 1 à 4 toutes les entreprises dans les listes de secteur primaire et secondaire et de procéder à de l'engagement avec certains de ces émetteurs.

EXPOSITION DU PORTEFEUILLE AUX SECTEURS LES PLUS EXPOSES A LA BIODIVERSITE
Au 31.12.2024[6]

Secteur	Total	% Notation externe	% Notation interne	% Non noté
Primaire	26%	*7%*	*11%*	*8%*
Secondaire	16%	*4%*	*6%*	*6%*

[5] FFB Guidance on nature target setting Framework for Asset Managers and Asset Owners.pdf
[6] Les données présentées peuvent être antérieures au 31.12.2024

NOTATION BIODIVERSITE DU PORTEFEUILLE Au 31.12.2024[7]	
Note biodiversité	
Note moyenne globale	1.58
Note moyenne des entreprises des secteurs primaires	*1.84*
Note moyenne des entreprises des secteurs secondaires	*1.63*
Couverture du portefeuille par une note biodiversité	
Couverture globale du portefeuille	61%
Couverture par la méthodologie externe	*18%*
Couverture par la méthodologie interne	*43%*

[7]Les données présentées peuvent être antérieures au 31.12.2024

III. STRATÉGIE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

Identification des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Les risques ESG sont pris en compte dans la gestion des actifs de SCOR Sustainable Euro High Yield au même titre que les risques financiers.

Ce risque de durabilité résulte du changement climatique (dit « risque physique ») ou de la façon dont les entreprises répondent à ce changement climatique (dit « risque de transition »). Les facteurs sociaux (tels que les inégalités salariales, la discrimination, les mauvaises conditions de travail, des pratiques dangereuses liées à la santé et sécurité des employés, etc.) et les facteurs de gouvernance (par exemple violation d'accords internationaux, corruption, fraude, etc.) peuvent aussi se traduire par des risques de durabilité.

Le niveau d'exposition au risque des entreprises dans lesquels SCOR Sustainable Euro High Yield investit dépend de plusieurs facteurs : le secteur, la localisation, la zone de chalandise, la structure de leur chaîne de valeurs, ainsi que de caractéristiques propres aux entreprises. Pour chacun des investissements réalisés par le fonds, dans le cadre de l'évaluation ESG, l'équipe d'investissement durable identifie le niveau de risque ESG et la qualité de gestion de ce risque par l'entreprise.

Ces risques sont notamment relatifs à l'environnement (changement climatique, biodiversité, pollution, etc.), aux aspects sociaux (conditions de travail, diversité, respect des droits de l'homme), et à la lutte contre la corruption.

Ainsi, lors de l'analyse des entreprises et des projets dans lequel il investit, le fonds intègre l'analyse d'indicateurs ESG, notamment ceux listés ci-dessous, afin d'évaluer sa performance ESG. Ces critères sont analysés à la fois dans une optique de risque et d'opportunité.

ENVIRONNEMENT	• Le climat (risques physiques et risques de transition) • L'économie circulaire • La gestion des déchets • La gestion de l'eau • La biodiversité
SOCIAL	• La santé et la sécurité • Les droits humains • Les conditions de travail • La diversité • La sécurité des données • La transition juste • La chaîne d'approvisionnement
GOUVERNANCE	• L'indépendance des organes de direction • L'éthique professionnelle

Par ailleurs, SCOR Sustainable Euro High Yield prend en compte les incidences négatives les plus matérielles définies par la SFDR.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2024[8]	Couverture (calculée hors cash et équivalents)
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	62 688	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 64,2%
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	17 381	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 64,2%
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	485 834	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 64,2%
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	1 359	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 64,2%
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1 028	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 70,6%
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	3,60%	Source de la donnée : ISS ESG[9] Taux de couverture : 84,1%
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Consommation : 53,67% Production : 2,27%	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : - Conso : 28,9% - Prod : 80,0%

[8] Les données présentées peuvent être antérieures au 31.12.2024

[9] Nous n'utilisons pas ISS ESG comme source d'exclusion pour le secteur des combustibles fossiles

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2024[8]	Couverture (calculée hors cash et équivalents)
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0,00%	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 85,2%
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,00%	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 0,00%
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	3 108,63	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 27,5%
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,00%	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 48,3%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de	2,30%	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 48,3%

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2024[8]	Couverture (calculée hors cash et équivalents)
	entreprises multinationales	mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)		
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	9,60%	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 12,7%
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,73	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 44,2%
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0,00%	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 84,2%
Questions sociales et de personnel	3.1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (exprimée en %	4,04%	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 44,8%
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	3.16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption exprimée en %	0,00%	Source de la donnée : ISS ESG Taux de couverture : 85,2%

Evaluation des risques liés à la prise en compte des critères ESG

L'évaluation ESG des émetteurs est réalisée ex-ante et fait partie du processus d'investissement. La méthodologie d'évaluation des risques ESG est revue annuellement.

Les politiques d'exclusions sont appliquées préalablement à toute évaluation initiale. Ensuite, en parallèle de l'analyse financière de la nouvelle transaction potentielle, les équipes d'investissement demandent à l'équipe d'investissement durable de fournir une notation ESG qui sera prise en compte dans leur évaluation finale.

Le risque de chacun des critères est évalué ainsi que les mesures mises en place par les émetteurs pour les adresser. Une analyse des controverses inhérentes à chaque émetteur est également effectuée et peut avoir une incidence sur la notation. Enfin, l'équipe d'investissement durable peut entrer dans un processus d'engagement pour transparence avec les émetteurs afin d'améliorer leurs pratiques et de réduire leurs risques de durabilité.

Une fois que le fonds est investi dans un émetteur, la notation ESG de ce dernier est mise à jour tous les 18 mois. Des événements exceptionnels, tels que la découverte d'une nouvelle controverse majeure, peuvent conduire à une révision anticipée de la notation ESG d'un émetteur.

Priorisation des risques liés à la prise en compte des critères ESG

SCOR Investment Partners hiérarchise les critères ESG en fonction de leur matérialité, mais aussi en fonction de la disponibilité et de la qualité des données.

Si l'émetteur dispose d'une note ESG attribuée par le fournisseur de données externe, les risques de durabilité pris en compte sont ceux identifiés par ce fournisseur.

SCOR Investment Partners utilise un seul fournisseur de données ESG : ISS ESG. La notation ESG de ISS ESG s'appuie sur plus de 800 indicateurs, dont environ 90% sont spécifiques à un secteur. Pour chaque secteur, 5 questions clés représentent plus de 50% du poids global de la notation.

Si l'émetteur du titre ne dispose pas de notation ESG de la part d'ISS ESG, l'équipe d'investissement durable utilise une méthodologie interne d'identification des risques, basée sur la classification Sustainable Accounting Standards Board (SASB), qui détermine les questions ESG pertinentes et spécifiques à chacun des 77 sous-secteurs, ainsi que sur l'expertise sectorielle des analystes de l'équipe.

Ainsi, l'équipe d'investissement durable met en avant les risques prioritaires pour chaque entreprise (intensité, risque d'occurrence, émergence de nouveaux risques et gestion des risques actuels, etc). Par ailleurs, l'équipe d'investissement durable vérifie régulièrement que le modèle utilisé par ISS ESG est cohérent avec celui développé en interne.

TABLEAU DE COUVERTURE Au 31.12.2024[10]		
Total d'émetteurs	**172**	
Actif sous gestion total (M€)	**653**	
Emetteurs notés		
Total	164	95.35%
Méthodologie externe	*93*	*54.07%*
Méthodologie interne	*71*	*41.28%*
Actif sous gestion noté (hors liquidité)		
Total	648 M€	99.98%[11]
Méthodologie externe	*381 M€*	*58.72%*
Méthodologie interne	*268 M€*	*41.26%*

REPARTITION DES POSITIONS DU FONDS SCOR SUSTAINABLE EURO HIGH YIELD ET DE SON INDICE PAR NOTE
En % de l'actif net au 31.12.2024

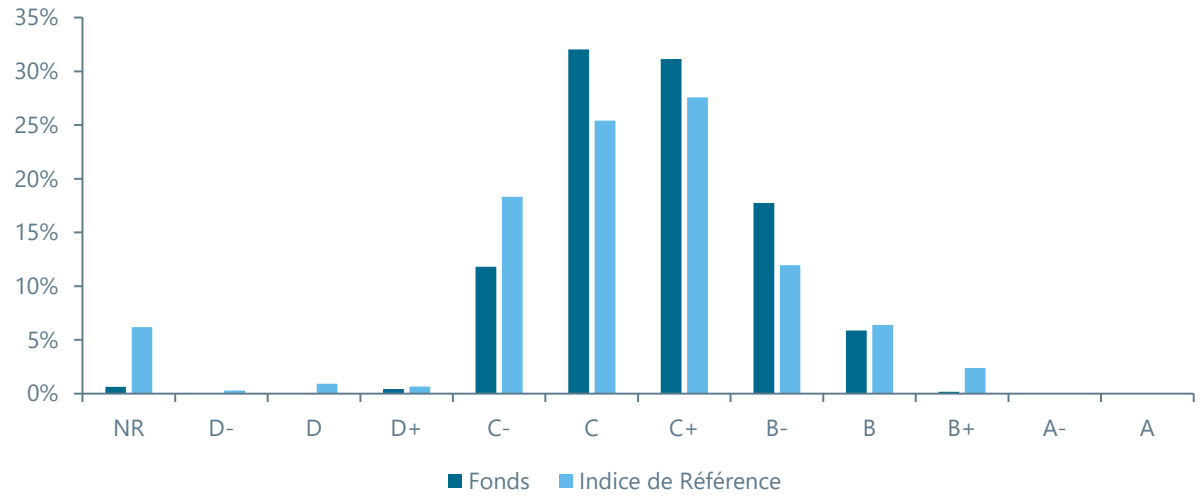

[10] Les données présentées peuvent être antérieures au 31.12.2024
[11] Les émetteurs non notés sont en faillite ou ont restructuré leur dette. 100 % des émetteurs performants sont notés.

TABLEAU DE MOYENNE Au 31.12.2024[12]			
	Max	**Moyenne**	**Min**
Total	**3.19**	**2.30**	**1.74**
Méthodologie externe	*3.19*	*2.42*	*1.86*
Méthodologie interne	*2.48*	*2.14*	*1.74*

Gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Le risque physique, le risque de transition, le risque de contentieux ainsi que les risques sociaux et de gouvernance sont pris en compte lors de l'évaluation des émetteurs. En fonction de leur pertinence, ils sont identifiés et analysés dans le commentaire de l'analyste, qu'ils soient internes ou externes.

Ces risques sont intégrés au processus d'investissement et au processus de contrôle des risques s'ils s'avèrent être des risques qui pourraient avoir une incidence négative importante sur la valeur d'investissement et affecter la rentabilité du fonds.

[12] Les données présentées peuvent être antérieures au 31.12.2024

SCOR
INVESTMENT PARTNERS

Pour en savoir plus sur la stratégie, les enjeux et les engagements
de SCOR Investment Partners,
visitez notre site internet
www.scor-ip.com

et suivez-nous sur in

Service Clients
+33 (0)1 53 64 65 50
scorip.sales@scor.com